

*Pensions***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT***[Traduction]***LA LOI DE 1978 MODIFIANT LE DROIT STATUTAIRE****MESURE VISANT À MODIFIER LES PENSIONS DE RETRAITE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 février, de la motion de M. Buchanan: Que le bill C-12, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, la loi sur la pension de la Fonction publique, la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au moment où j'ai pris la parole pour participer au débat de jeudi soir, il ne restait plus guère que dix minutes, c'est dire que j'ai dû me cantonner à quelques remarques préliminaires. J'espère néanmoins être parvenu à bien faire comprendre que nous trouvons le principe de l'indexation des pensions très logique. Nous nous félicitons d'être parvenu à le faire appliquer, dans une certaine mesure du moins. Nous espérons qu'un jour viendra où il sera généralisé à toutes les pensions, tant dans le secteur public que privé.

Pour ce qui est du secteur public, nous avons la pleine indexation de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, de régimes de pensions comme le Régime de pensions du Canada, comme aussi de la pension aux invalides versée aux anciens combattants et de l'allocation aux anciens combattants. Elle était appliquée aussi dans le cas des allocations familiales, bien que nous en ayons perdu une partie lorsqu'en janvier de cette année l'allocation familiale de base a été réduite à \$20.

En fait, le nombre de pensions indexées qui sont accessibles à tous les Canadiens qui répondent aux exigences, est assez considérable. Les pensions des fonctionnaires retraités, des membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, et ainsi de suite, à la retraite, ne sont pas les seuls exemples de pensions indexées dans le secteur public.

Je le répète: nous trouvons le principe de l'indexation des pensions très logique et sans indexation, une pension n'est pas vraiment une pension. A quoi bon remettre à une personne un certain montant d'argent pour vivre à sa retraite, si ce montant doit demeurer le même peu importe ce qui arrive au coût de la vie? En quelques années à peine, une pension non indexée ne suffit plus pour vivre.

Je soutiens avec la dernière énergie que nous ne devrions pas céder aux pressions de ceux qui réclament l'abolition de l'indexation des pensions des fonctionnaires. Bien au contraire, nous devrions nous employer à chercher des moyens de garantir à tous les Canadiens, tant du secteur public que du secteur privé, que leurs pensions seront indexées.

Comme je l'ai dit l'autre soir, nous devrions même tendre à indexer les pensions non seulement en fonction du coût de la vie mais en fonction de la moyenne du niveau de vie. A mon sens, ce serait une honte que de nous contenter de dire à un retraité qu'on lui versera suffisamment d'argent pour lui permettre d'acheter pendant tout le reste de sa vie les biens et services qu'il a les moyens de se procurer au moment de sa

[M. l'Orateur.]

retraite, alors que tous les autres citoyens obtiendraient des majorations salariales et auraient la chance de profiter, dans une certaine mesure, de l'accroissement de la productivité nationale.

Je sais que dès que l'on préconise ce genre d'indexation, certains s'inquiètent du coût que cela peut représenter. On ne manque pas de nous signaler, avec force détails, combien d'argent, notamment, contiennent les divers fonds de pension. Mais après avoir étudié les régimes de pension pendant des années, j'en ai conclu qu'il s'agit là en réalité d'un mythe. Dans la plupart des cas, les prétendus fonds de pension se résument en fait à des chiffres inscrits sur certains documents. Ce qui importe avant tout c'est la productivité de l'économie au moment où l'intéressé touche ses prestations de pension.

Peu importe que l'on accorde à quelqu'un une pension de un million de dollars par an, si le régime économique ne produit pas les biens et les services qui lui donnent une valeur; en pareil cas aussi bien ne rien avoir. Les pensions viennent de la production en cours.

En somme, nous mettons sur pied des rouages grâce auxquels les agents économiques qui travaillent produisent assez pour subvenir à leurs propres besoins, à ceux de leurs enfants qui ne font pas encore partie de la population active et à ceux des personnes âgées qui ont déjà fait leur part et qui ont pris leur retraite.

En tentant d'invoquer des faits fictifs au sujet des fonds, on donne une fausse impression de toute la situation. Nous devrions nous préoccuper du fait qu'il incombe à la société d'assurer la retraite de toute la population et d'agir de façon à lui permettre non seulement de faire face au coût de la vie, mais de continuer aussi à jouir d'un niveau de vie croissant.

J'ai dit l'autre soir que je voulais que tous les Canadiens fassent partie de la famille canadienne. Dans une famille, il n'existe entre les membres aucune distinction fondée sur l'âge ou une autre caractéristique. On fait du mieux qu'on peut avec les moyens à sa disposition pour tous les membres de cette famille. Nous devrions nous efforcer de subvenir aux besoins de tous les membres de la famille canadienne. Cela signifie que nos retraités ont droit non seulement aux pensions, mais à des pensions indexées qui leur permettront de jouir d'une productivité croissante à laquelle ils ont, somme toute, contribué durant leur vie active.

Nous sommes fiers du rôle que nous avons joué, et j'en parlais l'autre soir alors que je me remémorais l'indexation des divers régimes de pension que nous avons réussi à obtenir. Nous nous élevons vigoureusement contre la campagne que certains ont lancé pour tenter de faire marche arrière.

● (1540)

Ceci dit, j'aimerais maintenant donner mon opinion du bill à l'étude. J'aimerais surtout examiner certaines dispositions en particulier. Je dirai pour commencer que j'aurais préféré qu'on ne nous présente pas ce projet de loi et que l'on continue à appliquer le régime actuel puisqu'il prévoit l'indexation entière des diverses pensions prévues dans la loi sur les prestations de retraite supplémentaires. Cependant, à la suite d'une campagne acharnée de dénigrement nombreux sont ceux qui se sont laissés persuader que le régime d'indexation était injuste. Voilà pourquoi on réclame des changements. En présentant ce projet de loi, le gouvernement vise à faire taire ces critiques, tout en retenant le principe de l'indexation en faveur de tous les